

CECCALDI Marc-André – Avocat aux Barreaux de Marseille et Paris

Je vous informe de ma candidature au conseil d'administration de France Traumatisme crânien.

Ce militantisme s'inscrit dans la continuité de mon quotidien professionnel au service des traumatisés crâniens dont je m'emploie à sécuriser l'avenir depuis 23 ans

Au plan juridique, je dispose d'un DEA de droit pénal obtenu à la Faculté d'Aix-en Provence et d'un certificat de spécialisation en dommage corporel délivré par le Conseil national des Barreaux.

Je suis également titulaire d'un DIU sur le traumatisme crânien (*Faculté de Bordeaux*) et d'un DIU sur la prise en charge des patients EVC-PCR (*Faculté de Saint Etienne*).

J'ai depuis longtemps l'opportunité de sensibiliser à la problématique de la lésion cérébrale au-delà de mon exercice professionnel par des activités d'enseignement au master de droit du dommage corporel (*Faculté de Chambéry*), au master de l'institut de droits des assurances (*Faculté de droit d'Aix en Provence*), au DIU Lyonnais d'aptitude à l'expertise dirigé le Professeur DALIGAND et au DIU d'évaluation des traumatismes crâniens (*Faculté Bordeaux et St Quentin*).

Je suis enfin administrateur de l'AFTC 13 et du Fonds de Garantie des victimes d'infractions et de terrorisme.

Au niveau de l'association, j'assume la fonction, certes prosaïque mais indispensable, de trésorier depuis plusieurs années. Je souhaiterais accompagner l'évolution nécessaire qui s'annonce pour assurer une pérennité financière de nos actions en accentuant l'effort de rentabilisation (le mot est tabou au plan associatif...) de nos forums et colloques et en cherchant d'autres pistes de financement.

J'ai donc le sentiment de pouvoir continuer à contribuer au bon fonctionnement de l'association dans son volet réflexion comme dans ses aspects administratifs et de participer à cette pluridisciplinarité, dense et conviviale, qui fait la force de FTC.

C'est cette conviction qui motive ma candidature.